



Le 10 Juin 2016

A l'attention de Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux de l'Ariège

La CGT ne siègera pas au Comité Technique du 10 Juin 2016.

La CGT dénonce le non-respect de ses élus, représentants du personnel.

Parodies de lieux de concertation, les instances paritaires du Conseil Départemental ne sont que des chambres d'enregistrement de décisions déjà prises par l'administration départementale.

Quelles que soient les propositions faites par les représentants du personnel, quels que soient les argumentaires, RIEN n'est entendu.

Les pseudo instances de concertation menées par l'administration ne sont qu'un miroir aux alouettes. Elles n'ont pour objectif que de laisser supposer l'existence d'un dialogue social.

Le CTP de ce jour est une caricature de ce qui se fait en matière de dialogue social, de respect des textes, des instances et du personnel :

- Des PV transmis avec des mois de retard, au contenu fantaisiste et tronqué, où nos propres déclarations pourtant écrites et transmises font l'objet d'une censure, où la liste des présents/absents et les décomptes des votes sont faux... Sommes-nous les seuls à les lire ?
- Les organigrammes présentés, les « argumentaires » développés n'ont pour objet que de valider des avancements subjectifs et ciblés qui s'imposeront ensuite en CAP.
- Entre la date initialement prévue pour le CT et aujourd'hui, 2 organigrammes rectificatifs nous parviennent ... C'est quelque peu révélateur de l'intérêt porté aux instances paritaires.
- Comment, quelques mois après une réorganisation très couteuse de l'ADS, réorganisation qui occultait tous les problèmes du quotidien mais que vous avez tous validée, pouvez-vous justifier de devoir remodifier l'organigramme aujourd'hui ?
- Les dégâts humains ont atteint leur paroxysme au sein des collègues, ils ne sont toujours pas pris en compte. Pis vous allez encore amplifier les difficultés en rajoutant de l'éclatement. Les propositions que nous vous avons faites restent sans suite. Que faut-il pour que ce problème majeur soit pris au sérieux ?
- Vous n'avez soi-disant pas le temps de donner la moindre suite à nos propositions en matière de gestion du personnel ; silence radio depuis (notamment) la rencontre d'octobre 2015. On découvre aujourd'hui qu'en fait vous travaillez en parallèle et en sourdine à créer encore plus de précarité au sein du Conseil Départemental. On vous parle d'emploi statutaire, vous mettez en place des contrats horaires : la précarité en guise de sécurité. Le temps des brassiers est revenu.

- Le bilan social de l'année 2015 n'a rien de réjouissant, il confirme des difficultés qui perdurent, voire s'amplifient mais qui visiblement ne retiennent toujours pas votre attention. En avez-vous conscience ?

EXEMPLES des éléments que l'on y trouve :

→ Non titulaires : 130 recrutements en 2015, 90 sont présents au 31 décembre, ils représentent 30% de l'effectif dans les collèges... TOUS (sauf 5 catégories A) congédiés avant 3 ans de présence, ce qui d'office les exclue des possibilités légales de titularisation, d'accès aux mesures de résorption de la précarité.

→ En 3 ans, 20 emplois d'assistants familiaux supprimés et 35 enfants accueillis en plus : pertes d'emplois sur le département, non-respect du code de l'action sociale et une protection de l'enfance qui s'apparente à de la violence institutionnelle.

→ En 4 ans, avec un effectif de titulaires identique, les jours d'arrêt pour raison de santé ont augmenté de pratiquement 50 %. En parallèle, les moyens mis en œuvre attestent de votre désintérêt : 1 conseiller de prévention pour 1000 agents et plus de 50 sites, et, au diable les obligations légales : pas de document unique, ni plan de prévention, ni ...etc... La santé au travail n'est jamais prise en compte dans les réorganisations, décisions diverses et variées.

→ Les inégalités en matière de formation se confirment : + la catégorie est élevée, + le nombre moyen de jour de formation l'est également, + les formations hors CNFPT sont possibles. Les Assistants Familiaux ont bénéficié sur l'année et en moyenne de ¼ de jour de formation par personne. Lors de chaque plan et bilan formation nous vous interpellons sur cette inégalité de traitement et vous refusez obstinément d'en tenir en compte. Au final, c'est le droit à la formation qui est bafoué.

- 10 ans après, et bien qu'obligatoire, le compte épargne temps a été instauré dans la collectivité. Ce scoop, on le découvre en lisant le bilan social. Le passage OBLIGATOIRE en Comité technique a été squeezé, les agents ne sont pas informés, il leur est même rétorqué que le CET n'existe pas dans la collectivité !

Les élus du département adoptent aujourd'hui les mêmes méthodes que le gouvernement utilisant à tout va le 49/3, sans tenir compte de l'avis du personnel ni de ses représentants.

Le personnel est mis à mal par vos choix et vos méthodes, managériales notamment. La collectivité n'a rien à gagner avec de telles pratiques, le service rendu aux populations n'en sera pas meilleur.

Aujourd'hui, et travers 2 pétitions signées par une majorité des agents, les représentants CGT en instances paritaires portent aussi les attentes du personnel

en termes de reconnaissance légitime de leur valeur et du travail effectué
en matière de gestion du personnel et de politique de l'emploi.

Des actes concrets sont attendus.

Les élus CGT en instances paritaires.